

Nos frais incluent la rémunération du salarié, les cotisations sociales et nos frais de gestion.

Des forfaits avantageux sont proposés selon le nombre d'heures hebdomadaires.

Des frais de dossier de 75 € TTC sont appliqués à l'entrée dans le service.

Ils couvrent l'élaboration du projet d'accompagnement personnalisé (PAP), les échanges préparatoires, les guides pratiques, et la constitution du dossier administratif.

VIE QUOTIDIENNE/VIE SOCIALE

FORFAITS	TSALAIRE + CHARGES (€)	FRAIS DE MANDAT HT (€)	FRAIS DE GESTION TTC (€) TVA 20%	TARIF TTC (€)	COÛT RÉEL APRÈS CRÉDIT D'IMPÔT*
Forfait Essentiel tarif horaire	17.29	10	12	29.29	14.64
Forfait Confort A partir de 6h/semaine	17.29	9	10.8	28.09	14.04
Forfait Sérénité A partir de 10h/semaine	17.29	8	9.6	26.89	13.44

AIDE ADMINISTRATIVE

FORFAITS	TSALAIRE + CHARGES (€)	FRAIS DE MANDAT HT (€)	FRAIS DE GESTION TTC (€) TVA 20%	TARIF TTC (€)	COÛT RÉEL APRÈS CRÉDIT D'IMPÔT*
AIDE ADMINISTRATIVE SIMPLE	19.74	10.42	12.50	32.24	16.32
AIDE ADMINISTRATIVE COMPLEXE	27.49	10.42	12.50	39.99	20

Les tarifs présentés sont établis sur la base d'hypothèses de rémunération de l'intervenant (référencées à la Convention collective nationale des particuliers employeurs – CCN 2025), des cotisations sociales en vigueur, et des frais de gestion appliqués par Ton [En]droit. Le particulier employeur reste seul décisionnaire du niveau de salaire proposé, dans le respect des minimas conventionnels.

Le taux de TVA appliqué (20 %) concerne uniquement les frais de gestion du service mandataire. Le salaire de l'intervenant et les charges sociales afférentes ne sont pas soumis à la TVA.

En cas d'intervention les samedis, dimanches ou jours fériés, des majorations peuvent être appliquées selon les termes du contrat de travail. Par défaut : Pas de majoration automatique le dimanche, sauf accord spécifique ; +25 % sur le salaire brut pour un jour férié travaillé (hors 1er mai) ; +100 % pour un 1er mai travaillé.

Les frais kilométriques sont remboursés selon le barème fiscal kilométrique en vigueur. Ce barème est consultable sur www.service-public.fr ou auprès de Ton Endroit.

Un devis personnalisé et gratuit est remis au consommateur dès que le prix mensuel de la prestation ou de l'ensemble des prestations est supérieur ou égal à 100 € TTC, ou sur simple demande du consommateur pour un montant inférieur, conformément à l'article 6 de l'arrêté du 17 mars 2015 relatif aux services à la personne.

*Conformément à l'article 199 sexdecies du CGI. Le crédit d'impôt est accordé sous réserve de modification de la législation en vigueur et selon les conditions fixées par l'administration fiscale.